



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCRETS 248 & 249 DES DOUANES CHINOISES (GACC) SUR L'ENREGISTREMENT DES EXPORTATEURS ET LES MESURES DE CONTRÔLE SANITAIRE À L'IMPORTATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

POINT D'ACTUALITÉ & PERSPECTIVES

Sommaire

1. Difficultés :

- a. Enregistrement des entreprises à risque SPS
- b. Blocage de conteneurs
- c. Choix d'une autorité compétente
- d. Règles d'inscription des produits
- e. Précision des « documents à l'appui de la demande »
- f. Régularisation des exportateurs historiques
- g. Demandes à l'arrivée en Chine
- h. Fonctionnement de CIFER

2. Actions en cours

- a. Échanges avec la GACC
- b. Fourniture d'information aux utilisateurs
- c. Démarches communautaires

3. Actions à mettre en œuvre

- a. Remontée d'informations sur les difficultés
- b. Capture d'écrans pour les actions et les difficultés
- c. Recensement des exportateurs historiques
- d. Modification des codes SH

1. Difficultés

Enregistrement des entreprises à risque SPS

- Absence d'enregistrement d'entreprises fournies dans les listes à la GACC :
 - enregistrement en cours, selon la GACC :
 - entreprises signalées à la GACC et non prises en compte ;
 - entrepôts laitiers ;
 - entreprises de secteurs sous embargo (secteur de la volaille) ;
 - certaines relèvent de l'enregistrement ou informations à compléter → en attente de précisions de la GACC ;
- Entreprises ne disposant pas de mot de passe → génération d'un mot de passe par FranceAgriMer ;
- Enregistrement de codes SH incorrects par la GACC :
 - réponse GACC : entreprises peuvent rentrer les codes SH dont elles ont besoin ;
Action → tentative de rentrer les codes SH nécessaires par les entreprises ;
 - remontée d'informations **avec capture d'écran** en cas d'échec → signalement à la GACC ;
 - utiliser : tableau GACC des codes SH **& CIQ** + tableau d'enregistrement des entreprises ;

Blocage de conteneurs

- Pas de blocage massif ;
- Toutefois : peu de résolution des problèmes signalés ;
- **Important : ne pas envoyer de produits avant d'avoir obtenu son enregistrement ;**
- Mise à disposition par la GACC d'un agent dédié ;
- **Remontée de la fiche blocage en anglais en cas de problème ;**

Affectation de l'autorité compétente selon les produits

- Choix de l'autorité compétente par l'entreprise : DGAL ou DGCCRF → répartition en cours de finalisation ;
- **Attention :** pas de correction possible, une fois attribué, à ce stade ;
- Correction par la GACC de l'autorité compétente pour les produits laitiers (DGAL) & les huiles (DGCCRF),

Nombre de produits à inscrire par code SH

- Retrait dans le compte de l'entreprise de nombreux produits inscrits sous un même code SH ;
 - Quelle raison ? Quelles règles d'inscription des produits ? Quels risques de blocage ?
 - Réponse GACC :
 - n'a pas enlevé de produits → problème technique (!) ;
 - l'entreprise peut enregistrer un produit par code SH → pas de risque de blocage ;
 - conseil d'enregistrer tous les produits ;
- **Conclusion** : enregistrer les produits avec des caractéristiques suffisamment différentes, sans détail excessif ;

« Documents à fournir à l'appui de la demande »

- Selon la GACC, ne concernerait que la modification des dossiers ;
- La GACC se refuse à préciser le type de documents car dépend du contexte, très divers ;
- **Possibilité** : utiliser le bouton « *examine* » pour avoir des précisions sur le document demandé.

应用 中国国际贸易单一窗口 | China Import Food Enterprise Registration operateur

China Import Food Enterprise Registration

- Application for registration
- Application for modification
- Application for extension
- Application for cancellation
- Integrated query
- Application form query
- Registration information
- Account certification
- Product type query
- Operation manual
- Contact us

Application form query

Application information management

Application type: whole

Application time from:

Application time to:

Product range: Support fuzzy query, please press the spacebar

Order...	Application serial ...	Registration num...	Application time	Product category	Application type	Application status	Customs receipt	Institutional receipt	Handle part	Operation
1	20220000000029566	-	2022-02-24 15:31:08	Fresh and dehydrated vegetables	Registration application	Enterprise temporarily saved	Examine	Examine	Enterprise	<input type="button" value="Examine"/>
2	202200000000190218	-	2022-01-03 10:14:09	Grain milling industrial products and malt	Registration application	Submit to authorities	Examine	Examine	Competent authority	<input type="button" value="Examine"/>
3	202100000000061146	-	2021-12-21 14:41:54	Edible vegetable oil	Registration application	Enterprise temporarily saved	Examine	Examine	Enterprise	<input type="button" value="Examine"/>

Régularisation des exportateurs historiques

- Absence de recensement de quelques entreprises dans les listes envoyées à la GACC :
- Tentative d'enregistrement d'une demande déposée par l'entreprise et validée par l'autorité compétente
→ échec ;
- Solution discutée avec la GACC :
 - communiquer à la GACC une nouvelle liste d'exportateurs historiques pour enregistrement ;
 - **Action → nouveau recensement des entreprises exportatrices historiques :**
 - utiliser : tableau d'enregistrement des entreprises + tableau GACC des codes SH & CIQ ;
 - joindre quelques preuves d'exportations précédentes après 1^{er} janvier 2017 (factures, envois) ;
 - préciser si l'entreprise a déjà déposé un dossier (quel N° d'enregistrement français utilisé)
 - **échéance : ?**

Demandes à l'arrivée en Chine

- Demandes contraires à la réglementation par les douaniers et les importateurs :
 - apposition sur les produits du seul N° d'enregistrement chinois (i.e. pas d'utilisation du N° français) ;
 - étiquetage obligatoire des produits avant le départ de France ;
 - insistance d'importateurs pour avoir accès aux codes de connexion du compte CIFER ;
- Position GACC :
 - les douaniers ont déjà reçu une formation ; un rappel leur sera fait ;
 - les demandes des importateurs relèvent de la relation commerciale avec l'exportateur ;
- Préconisation :
 - ne jamais fournir l'accès à son compte CIFER ;
 - rappeler les textes règlementaires :
 - décret 248 (article 15) : possibilité d'étiqueter le N° d'enregistrement français ou chinois ;
 - norme GB 7718 sur l'étiquetage : permet de réaliser l'étiquetage en entrepôt sous douane ;

Fonctionnement de l'outil CIFER

Instabilité générale de l'outil & évolution fréquente ;

- **Pour toute difficulté, modification, blocage ou autre : prendre une capture d'écran ;**
- Obligation de fournir certains documents (photos et autres) :
 - confirmation par la GACC que les photos (et autres) ne sont plus obligatoires → **prendre des captures d'écran** ;
 - simplification : la fourniture des *key comparison points* va devenir facultative ;
- Modification ou complément du dossier dès à présent ou attente d'une stabilisation du système ?
 - pour la GACC : relève du choix de l'entreprise ; pas de risque de blocage à craindre ;
 - **préconisation** :
 - problème risquant d'entraîner un blocage en douane : modification ;
 - pour les autres cas : attendre une stabilisation de l'outil CIFER ;
 - pour mémoire : toutes les informations devront avoir été fournies au 30 juin 2023 ;

2. Actions en cours

Contacts des entreprises avec la GACC

- Contact par courriel : « Contact us » : eport@chinaport.gov.cn ; peu de réponses reçues ; peu utiles ;
- **Contact plus efficace par la *hotline* : + 86 95198 (sinophone)** (NB: + 86 12360 *hotline* générale de la GACC).

Disponibilité de l'information

- CIFER : traductions progressives ; utilisation d'outils automatiques (DeepL) ;
- Site FranceAgriMer : nécessité de consultation avant de remplir ou de modifier un dossier :
 - FAQ actualisée (version révisée à venir) ;
 - fiche blocage en anglais pour les conteneurs ;
 - nouvelle liste de codes SH publiée par la GACC ;
 - procédures à venir, au fur et à mesure ;
- **Webinaire FranceAgriMer sur la gestion des nouvelles demandes d'agrément dans CIFER (11 mai)**

Échanges avec la GACC

- Échanges informels pour régler les difficultés :
 - contacts constants mais avancées concrètes limitées ;
- Visioconférence du 15 avril ;

Démarches communautaires

- La Délégation de l'UE / Commission européenne joue un rôle de coordination efficace ;
- Évocation du sujet dans plusieurs réunions : constat général de problèmes persistants ;
- Suivi des problèmes liés au décret 248 ;

2. Actions à mettre en œuvre

Remontée d'informations sur les difficultés

- Tout type de difficultés (CIFER, blocage de conteneurs) ;
- Remontée par les entreprises via leur fédération professionnelle ;
- Détailler et documenter ces difficultés ;

Réaliser des captures d'écrans sur ces difficultés

PM : actions à mener par les professionnels

- Recensement des exportateurs historiques non encore enregistrés ;
- Tentative d'ajout par l'entreprise des codes SH pour ses produits exportés (signaler les cas d'échec).

Questions - Discussion



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention !

Pour plus d'informations :

www.tresor.economie.gouv.fr

